

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 24-245-1917 promulguant le décret du 26 Février 1917 réglementant Emploi des navires étrangers affrétés par des Français.

n° 24-245-1917

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 mars 1917

Numéro JO  
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro  
31 mars 1917

### VISAS

l'Inspecteur Général, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances Officier de la Légion d'Honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1811 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le décret du 25 Février 1917 réglementant l'emploi des navires étrangers affrétés par des Français. vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République du 28 février 1917.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 25 Février 1917 réglementant l'emploi des navires étrangers affrétés par des Français.

#### Art.2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

**FILLON.**